



FAQ investisseurs



FAQ investisseurs

Information sur les actions ordinaires

Comment acheter et vendre des actions de Transat ?

Transat n'offre pas de plan d'achat d'actions direct. On peut acheter ou vendre des actions de Transat par l'intermédiaire d'un courtier ou de n'importe quelle institution financière offrant des services de courtage.

Qui est l'agent de transfert de Transat et où peut-on obtenir un certificat d'actions ou annoncer un changement d'adresse ?

Canadian Stock Transfer

2001, rue University, bureau 1600

Montréal (Québec) H3A 2A6

Téléphone (sans frais) : 1-800-387-0825

Courriel: inquiries@canstockta.com

Internet: www.canstockta.com

Où les actions de Transat se transigent-elles ?

Les actions de Transat sont négociées à la Bourse de Toronto (TSX), sous le symbole TRZ.

Où puis-je trouver de l'information sur la cote des actions de Transat ?

Le cours actuel et historique des actions est accessible sur notre site Web (pour en savoir plus, consultez la section Information sur l'action). Cette information est aussi disponible sur le [site du TSX](#).

Combien y a-t-il d'actions de Transat en circulation ?

Au 30 avril 2017, il y avait au total 36 969 720 actions ordinaires émises et en circulation, soit 2 470 014 actions de catégorie A et 34 499 706 actions de catégorie B.

En vertu de la *Loi sur les transports au Canada*, Air Transat A.T. inc., filiale en propriété exclusive de Transat A.T. inc., doit être en mesure, en tout temps, de justifier qu'elle est un « Canadien » au sens de cette loi afin de pouvoir détenir les licences requises pour exploiter un service aérien.

Puisque Transat A.T. inc. détient Air Transat A.T. inc. en propriété exclusive, la société doit se qualifier à titre de « Canadien ». Présentement, nous devons nous assurer qu'un maximum de 25 % des droits de vote se rattachant à nos actions soit détenu ou contrôlé par des personnes qui ne sont pas des Canadiens.

Les actions à droit de vote variable de catégorie A ne peuvent être détenues ou contrôlées que par des non-Canadiens.

Si le nombre d'actions à droit de vote variable de catégorie A émises et en circulation dépasse 25% du total des actions ou si l'ensemble des voix exprimées par les détenteurs d'actions à droit de vote variable de catégorie A ou pour leur compte à une assemblée dépasse 25%, le droit de vote rattaché à chaque action à droit de vote variable de catégorie A diminuera automatiquement, sans autre formalité.

Chaque action à droit de vote variable de catégorie A émise et en circulation sera convertie en une action à droit de vote de catégorie B, automatiquement et sans autre intervention de la part de Transat A.T. inc. ou du porteur, si i) l'action à droit de vote variable est ou devient détenue et contrôlée par un Canadien, ou ii) les dispositions prévoyant des contraintes prévues à la Loi sur les transports au Canada en matière de propriété étrangère sont abrogées et ne sont pas remplacées par d'autres dispositions semblables.

Les actions à droit de vote de catégorie B ne peuvent être détenues ou contrôlées que par des Canadiens.

Chaque action à droit de vote de catégorie B émise et en circulation est convertible en une action à droit de vote variable de catégorie A, automatiquement et sans aucune démarche de la part de Transat ou du porteur, si cette action à droit de vote est ou devient détenue et contrôlée par une personne autre qu'un Canadien.

Information d'ordre général

À quelle date l'exercice de Transat se termine-t-il ?

L'année financière de Transat se termine le 31 octobre.

Quand publiez-vous vos rapports financiers trimestriels ?

Pour 2017, les dates prévues sont :

T1 et Assemblée annuelle - 16 mars 2017

T2 - 8 juin 2017

T3 - 7 septembre 2017

T4 - 14 décembre 2017

Qui sont les vérificateurs externes de Transat ?

Ernst & Young

800, boul. René-Lévesque Ouest

Bureau 1900

Montréal (Québec) H3B 1X9

Comment puis-je communiquer avec le service des Relations avec les investisseurs ?

Denis Pétrin

Chef de la direction financière

+1 514 987-1660

relationsinvestisseurs@transat.com

Richard Bilodeau

Trésorier

+1 514 987-1616, poste 1210

Richard.Bilodeau@transat.com

Comment puis-je obtenir une trousse de l'investisseur ?

Toute l'information est disponible sur notre site (pour en savoir plus, consultez les pages Faits saillants financiers et Communication financière). Vous pouvez également en faire la demande auprès du service des Relations avec les investisseurs.

Quand votre assemblée annuelle des actionnaires a-t-elle lieu ?

La prochaine assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires aura lieu le jeudi 16 mars 2017 à 10 h.